

## Adapter son enseignement aux « Enfants Intellectuellement Précoces »

La réalité de terrain confronte souvent les équipes enseignantes à accueillir des élèves à profils très particuliers et souvent méconnus. Une incompréhension, voire une réelle souffrance, peut s'installer durablement et jalonner le parcours scolaire de certains élèves. Diagnostiquer et améliorer la prise en charge des élèves manifestant des aptitudes particulières à l'école est souvent vecteur d'harmonie et de sérénité dans la classe.

### Qu'est-ce qu'un EIP ?

Selon l'ANPEIP (Association Nationale Pour les Enfants Intellectuellement Précoces), 2,3% des enfants ont un QI moyen supérieur ou égal à 130, soit statistiquement au minimum 1 enfant par classe. Paradoxalement, ces enfants non-identifiés peuvent être en échec scolaire et présenter des difficultés de comportement scolaire (élève provocateur ou perturbateur).

### Comment les identifier ?

Par définition, ces enfants présentent une faible capacité à s'adapter aux situations scolaires et s'enferment dans un isolement, un ennui, une rêverie, une agitation, un refus de l'école... Ces élèves ont en somme quatre besoins spécifiques : une reconnaissance de leur différence, une remédiation scolaire, une motivation à retrouver et un équilibre social à développer.

Le seul outil communément admis pour délimiter ce groupe d'enfants est le quotient intellectuel (QI) déterminé à partir de batteries de tests tels que le WISC (*Wheschler Intelligent Scale for Children*). L'estimation de ce quotient intellectuel s'effectue par le positionnement des performances du sujet par rapport à sa classe d'âge.

A partir d'un dialogue avec la famille et avec l'éclairage des psychologues scolaires, les enseignants doivent faire preuve de vigilance, en particulier à travers les évaluations régulières, pour détecter la *précocité intellectuelle*.

### Que mettre en place ?

Les élèves intellectuellement précoces (EIP) doivent bénéficier de réponses individualisées. Il convient avant tout de maintenir ces élèves dans les classes dites « ordinaires » où une prise en charge individualisée sera mise en place au même titre que celle dispensée aux élèves reconnus « en difficulté » (PPRE, aide personnalisée, interventions RASED...). L'organisation par cycle dans le premier degré offre la possibilité d'adapter les rythmes et les contenus des apprentissages aux potentialités de chacun et autorise le passage avec un an d'avance au cycle suivant.

### Quatre objectifs pour l'enseignant

- 1) Conduire chacun à mieux connaître les élèves intellectuellement précoces pour développer à leur égard une attitude ouverte et positive ;
- 2) Faciliter le repérage et la compréhension des difficultés ;
- 3) Favoriser une prise en charge scolaire adaptée ;
- 4) Etablir des relations bienveillantes et constructives avec les parents d'élèves.

### Bibliographie et sitographie

MEN, *Elèves intellectuellement précoces : guide d'aide à la conception de modules de formation pour une prise en compte des élèves intellectuellement précoces*, circulaire 2007-158 du 17 octobre 2007.

J-P. DELAUBIER, *La scolarisation des élèves « intellectuellement précoces » : rapport à M. le Ministre de l'éducation nationale*, Janvier 2002.

MEN, *Orientations et instructions pour la préparation de la rentrée 2012*, circulaire n°2012-056 du 27 mars 2012.

J. SIAUD-FACCHIN, *L'enfant surdoué, l'aider à grandir, l'aider à réussir*, Editions Odile Jacob, Paris, 2002.

Association Nationale Pour les Enfants Intellectuellement Précoces : <http://www.anpeip.org>

## Les leviers possibles pour un PPRE

### 1) La prise en charge dans la classe et autour de la classe :

- l'attitude de l'enseignant, le statut de l'élève, les relations aux autres ;
- **l'enrichissement des contenus** : proposition de situations plus difficiles, anticipation dans les programmes, offre de lectures, recours aux technologies usuelles de l'information et de la communication, etc. ;
- la mobilisation sur des centres d'intérêt à travers l'accompagnement éducatif et les activités périscolaires ;
- **le renforcement de l'autonomie** à travers des situations de recherche, la réalisation d'exposés, **l'exercice de responsabilités, un rôle d'aide auprès d'autres élèves** ;
- l'apport d'aides spécifiques, y compris à travers le dispositif d'aide personnalisée ;
- l'évaluation, en développant des démarches d'autoévaluation ;
- **la construction d'un projet personnalisé** pouvant aller jusqu'à un véritable P.P.R.E.

### 2) Une organisation particulière, éventuellement dérogatoire :

- la prise en charge dans des groupes spécifiques (avec une réflexion sur l'articulation entre classe de référence et regroupement d'élèves intellectuellement précoces) ;
- les décloisonnements, permettant l'approfondissement de certains domaines, le regroupement d'élèves sur projet ou la formation de groupes de besoin ;
- la fréquentation de la classe supérieure dans certaines disciplines (accélération différenciée du parcours) ;
- **l'offre d'activités supplémentaires** ;
- l'élaboration par certains établissements d'un projet global de scolarisation d'élèves « intellectuellement précoces ».

### 3) Un parcours scolaire adapté :

- les possibilités **d'accélération du cursus** (une année en primaire et une année en collège) et l'accompagnement que nécessite cette pratique ;
- les classes, établissements et filières à projet particulier (classes ou sections européennes, bilingues, sportives, musicales, etc.) ;
- l'offre optionnelle ;
- l'accompagnement des charnières de la scolarité (entrée en collège) ;
- la construction d'un projet d'orientation spécifique.

### 4) Une sensibilisation à l'enjeu de la relation aux familles

Ce point gagnera à être abordé à travers l'expression de témoignages et de points de vue, par exemple sous la forme d'une table ronde qui permettrait de mettre en évidence quelques aspects essentiels de la question :

- **la nécessité d'un accueil particulier de la famille**, bienveillant et serein, afin d'instaurer une relation de confiance mutuelle ;
- **la construction d'un projet de scolarité recueillant la pleine adhésion des parents** ;
- l'accompagnement des parents à quelques moments importants : (le diagnostic de la précocité intellectuelle, l'entrée en sixième).